

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS



du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 29 - 2022 du 19 févr. 2022

APPROUVANT LE LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

Le 19/02/2022, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 11/02/2022 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Hiva Oa, dans la salle du conseil municipal de la commune à 08:00, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Laïza DEANE

**Délégués communautaires présents (15/15 élus en exercice):**

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Joseph KAIHA, Henri TUIEINUI, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Laïza DEANE, Joseline PIRIOTUA, Rogatien POEVAI, Monique VAATETE, Alain AH-LO, Sylvie HAPIPI, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Mirella TIMAU

Absent(s) (0):

Procuration(s) (0):

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- Vu l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des Îles Marquises;
- Vu La délibération n°28 du 04 février 2022 approuvant l'extension de la compétence de la CODIM à la compétence « service public de l'électricité »;
- Vu l'avis de la commission de délégation des services publics en date du 18 février 2022

**CONSIDÉRANT** que l'étude d'opportunité de mutualisation est basée sur une délégation du service public de l'électricité;

**CONSIDÉRANT** que par délibération n°28 du 04 février 2022, la CODIM a demandé le transfert de la compétence "service public électricité" à son bénéfice;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des communes membres ont toutes fait l'objet d'une étude individuelle sur les modes de gestion possibles du service public de l'électricité;

**CONSIDÉRANT** que la commission de délégation de services publics du 18 février 2022 a émis un avis favorable à la délégation du service public comme mode de gestion pour le service public de l'électricité;

**QUE** dans ces conditions,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré par

| 15 | voix pour, | 0 | voix contre et | 0 | abstention(s), soit | 15 | votants |

**Article 1.** ADOPTE le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service public de l'électricité.

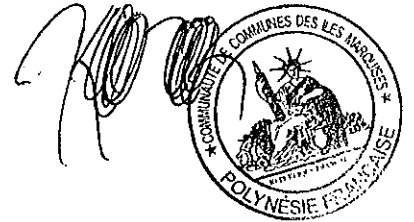
**Article 2.** AUTORISE le Président à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation du service public de l'électricité.

**Article 3.** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES: Le: <u>2<sup>e</sup> FEV. 2022</u> Et publication ou notification Du: <u>2<sup>e</sup> FEV. 2022</u>
<b>Le Président</b> (signature et cachet)

**Le Président,**  
Benoît KAUTAI





**Commission de délégation de services publics**

**18 février 2022**

**Avis sur le mode de gestion du service public de l'électricité**

1	<b>DÉSIGNATION DE LA COMMISSION</b>
<p><u>Collectivité concernée</u> : Communauté de communes des îles Marquises</p> <p><u>Date de convocation</u> : 16 février 2022</p>	

2	<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>			
<b>Membres à voix délibérative</b>				
Prénom et nom	Qualité	Fonction au sein de la commission	Présent	Absent
Mr Benoît KAUTAI	Président	Président	X	
Mme Joëlle FREBAULT	1er Vice-Président	Titulaire		X
Mr Joseph KAIHA	2ème Vice-Président	Titulaire	X	
Mr Henri TUIEINUI	3ème Vice-Président	Titulaire	X	
Mr Nestor OHU	4ème Vice-Président	Titulaire	X	
Mr Félix BARSINAS	5ème Vice-Président	Titulaire	X	
Mr Jean SCALLAMERA	Délégué communautaire	Suppléant		X
Mr Wildorf TATA	Délégué communautaire	Suppléant		X

Mr Athanase PAHUTOTI	Délégué communautaire	Suppléant		X
Mr Ranka AUNOA	Délégué communautaire	Suppléant	X	
Mme Mirella TIMAU	Délégué communautaire	Suppléant		X

3	<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION (suite)</b>			
<b>Membres à voix consultative</b>				
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	
Mr Guillaume AUDEBAUD	Administrateur d'État	X		
Mme Céline ALAZARD	Trésorier public		X	
Mr Mickaël FIDÈLE	Juriste	Visio		
Mme Laura DECREMPS	Juriste	X		
Mr David TAMARII	Conseiller en Energie Partagée	X		

4	<b>DISCUSSION</b>
---	-------------------

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) rappelle que selon l'article LP 8 de la loi de Pays n° 2009-22 du 7 décembre 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public (DSP) des communes, le Président de la commission peut désigner un ou plusieurs agents publics ou tiers référents en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. Ces membres, désignés par le Président pouvant participer à la commission, ont voix consultative.

Le CEP présente les points inscrits à l'ordre du jour :

- Avis au mode de gestion du service public de l'électricité actuellement en cours de transfert des communes vers la CODIM.
- Questions diverses

Un rappel sur l'historique des événements liés au mode de gestion de l'électricité aux Marquises est effectué :

- Novembre 2020 : Audits des régies et des concessions suivi d'une étude de mode de gestion individuelle sur chaque commune (toutes les communes membres).

- Gestion internalisée : Régie
- Gestion externalisée :
  - Nouvelle entité : Société d'Économie Mixte Locale, Société Publique Locale, Société d'Économie Mixte à Opération unique.
  - Voie contractuelle : DSP, régie intéressée
- Décembre 2021 : 5 communes membres sur 6 approuvent le principe de DSP pour le mode de gestion individuel sur son territoire (Fatu-Hiva, Tahuata, Hiva-Oa, Ua-Pou et Nuku-Hiva).
- Janvier 2021 : Procédures individuelles de passation des contrats de DSP des 5 communes (Fatu-Hiva, Tahuata, Hiva-Oa, Ua-Pou et Nuku-Hiva).
- Septembre 2021 : Etude d'opportunité de mutualisation basée sur une DSP comme mode de gestion.
- Janvier 2022 : Déclaration sans suite des 5 procédures de passation contrat de DSP individuelle
- Février 2022 : Délibération de la CODIM étendant sa compétence au "service public de l'électricité et notifications des communes membres.

Il est rappelé que la commune de Ua-Huka est sous contrat de concession jusqu'en 2030 et qu'une procédure de rachat de contrat est actuellement en cours.


Dans le contexte actuel de l'archipel, la DSP est un mode de gestion sécuritaire du point de vue technique, juridique, financier, clientèle et pénal mais exige une écriture contractuelle précise et une organisation intercommunale dédiée au contrôle. Ce mode de gestion garantit aussi l'implication d'une entreprise spécialisée, assumant tous les risques en exploitation comme en construction.




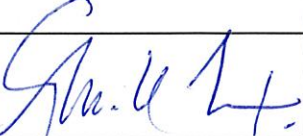
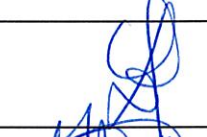
Afin d'avoir une écriture contractuelle précise, la CODIM prévoit de se rattacher aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé en procédure de passation de contrat de DSP avec des compétences techniques, juridiques et financières.

Ce même AMO aura aussi pour mission, l'accompagnement à la mise en place d'un service énergie au sein de la CODIM dédié au contrôle et au suivi du contrat mutualisé de DSP.

Les membres à voix délibératives de la commission ont ensuite échangé et prononcé l'avis suivant.

5	<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>
Avis favorable à la délégation de service public comme mode de gestion pour le service public de l'électricité mutualisé.	

6	<b>SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS À LA COMMISSION</b>		
<b>Membres à voix délibérative</b>			
Prénom et nom	Qualité	Fonction au sein de la commission	Signature
Mr Benoît KAUTAI	Président	Président	 <b>Le Président Benoît KAUTAI</b>
Mr Joseph KAIHA	2ème Vice-Président	Titulaire	
Mr Henri TUIEINUI	3ème Vice-Président	Titulaire	

<b>Mr Nestor OHU</b>	<b>4ème Vice-Président</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Mr Félix BARSINAS</b>	<b>5ème Vice-Président</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Mr Ranka AUNOA</b>	<b>Délégué communautaire</b>	<b>Suppléant</b>	
<b>Membre à voix consultative</b>			
<b>Mr Guillaume AUDEBAUD</b>	<b>Administrateur d'État</b>		
<b>Mr Mickaël FIDÈLE</b>	<b>Juriste</b>		<b>Visio</b>
<b>Mme Laura DECREMPS</b>	<b>Juriste</b>		
<b>Mr David TAMARII</b>	<b>Conseiller en Energie Partagée</b>		